

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAJORIQUE-DE-GRANTHAM

REGLEMENT NUMERO 591-21 DECRETANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 1 200 000 \$
AUX FINS D'AMELIORATION DES INFRASTRUCTURES AU PARC DU SANCTUAIRE

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS QUE :

Le Règlement numéro 591-21 décrétant un emprunt d'un montant de 1 200 000 \$ aux fins d'amélioration des infrastructures au parc du Sanctuaire :

- AVIS DE MOTION DONNÉ LE 6 AVRIL 2021;
- ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 9 AVRIL 2021;
- APPROBATION PAR LES PERSONNES HABILES À VOTER LE 26 AVRIL 2021;
- APPROBATION PAR LE MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION LE 14 JUIN 2021.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la présente publication et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal de Saint-Majorique-de-Grantham, situé au 1962, boulevard Saint-Joseph ouest, à Saint-Majorique-de-Grantham, aux heures habituelles de bureau.

Donné à Saint-Majorique-de-Grantham, ce 14 juin 2021.


Mme Emilie Trottier,
Secrétaire-trésorière

